

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 1 de 13
---	--	---

1. RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

1.1. Identificateur du produit: NDP Surfaplus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'utilisation de la substance: Désinfectant de surfaces et dispositifs médicaux

Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :

Numéro d'enregistrement DGFyPS: 468-DES

Équipement médical Type IIa. Marquage CE , donné par ON 0476, numéro: MED 31348

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Vesismin S.L.U. C/Aribau 230-240, 6e etage, L-O - 08006 Barcelone –Espagne
vesismin@vesismin.com

Téléphone: +34 934 095 301

Fax: +34 933 396 628

e-mail : vesismin@vesismin.com

1.4. Téléphone d'urgence: +34 934 095 301 (en heures de bureau)

N° Orfila (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

LIQUIDO INFLAMMABLE, catégorie 2 (H225)

IRRITATION OCULAIRE, catégorie 2, (H319)

STOT SE, categoría 3 (H336)

AQUATIQUE CHRONIQUE, catégorie 3, (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage : selon Directives CE

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

Symbole(s):



Mention d'avertissement: Danger

Indications de danger:

- Liquide et vapeurs très inflammables (H225)

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 2 de 13
---	--	---

- Provoque une sévère irritation des yeux (H319)
- Peut provoquer somnolence ou vertiges (H336)
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412)

Conseils de prudence:

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (P280)
- Se laver la peau soigneusement après manipulation (P264)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351 + P338)
- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin (P337 + P313)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher (P303+P361+P353)
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais (P403 + P235)
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403 + P233)
- Éliminer le contenu/récipient de conformité avec la normative locale (P501)

2.3. Autres dangers

Inflammable (isopropanol).

Pas de risques significatifs pour l'environnement ou la santé dans les conditions standard d'utilisation commerciale ou industrielle.

PBT : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbateur endocrinien, et elles n'ont pas non plus été identifiées comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et dans le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 3 de 13
---	--	---

3.2. Substance/Mélange: Mélange

Composants dangereux:

Ingredient	N° CAS / N° Registro REACH	Classification 1272/2008	Concentration
Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 70%	7173-51-5	Liq. Inflammable cat.3: H226, Toxicité aiguë orale cat. 4:H302 Corrosif cutané cat 1B: H314 Danger aquatique chronique cat 1.:H410	0.46%
2-Phénoxyethanol	122-99-6 / 01-2119488943-21-0000, 01-2119488943-21-0006	Toxicité aiguë orale cat. 4:H302 Irritation oculaire cat. 2:H319	0.10%
Cinnamaldehyde	104-55-2 / 01-2119935242-45-0001	Toxicité aiguë cutanée cat.4:H312 Irritation cutanée cat 2. H315 Sensibilisant cutané cat.1: H317	0.02%
Isopropanol	67-63-0	Liq. Inflammable cat.2: H225 Irritation oculaire cat. 2:H319 STOT SE. Cat.3: H336	30.0%
Excipients et eau	-	-	qsp 100 %

* Le texte complet des phrases R indiqués dans cette Section sont décrite sous la Section 16.

4. RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ingestion: (*) Rincer la bouche avec de l'eau et alerter immédiatement les services d'urgence. Seulement si le patient est conscient lui donner à boire de l'eau.

Inhalation: Non applicable

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste demander un avis médical.

Contact avec les yeux: Laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste consulter un ophtalmologue.

(*) Information pour le médecin: ne pas faire vomir. Faire un pompage d'estomac, addition préalable de dimeticone (antimousse).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes: Pas d'effet spécifique et/ou symptômes connus. Dangers provenant de l'éthanol: maux de tête, vertiges, nausées, somnolence, évanouissement. L'ingestion peut causer l'ébriété et le coma. Une irritation de la peau des yeux et des voies respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 4 de 13
---	--	---

Conseil thérapeutique: en cas d'ingestion, envisager de faire une endoscopie. Traitement des symptômes. Se référer à la section 4.1.

5. RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: Mousse anti alcool, poudre chimique sèche, extincteur à dioxyde de carbone (CO₂), sable et eau, brouillards d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés: aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition particuliers provenant de la substance ou préparation, ou des produits de combustion et des gaz produits: Produit inflammable, contient de l'alcool isopropylique. Dans le cas d'un incendie de grande ampleur des vapeurs d'amine peuvent être dégagées.

5.3. Conseil aux pompiers

Équipement de protection spécifique pour les pompiers: les pompiers doivent être équipés avec l'équipement de protection adéquat.

6. RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Prendre les précautions habituelles. Éviter le contact avec la peau ou avec les yeux. Ventiler les zones exposées. Éteindre les flammes. Éliminer les sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter les étincelles. Évacuer le personnel non requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de déverser le produit dans le réseau de collecte d'eau public. Si le produit atteint le cours d'une rivière ou d'un égout, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter les autorités. Contenir le produit dans des récipients en plastique et l'éliminer dans les lieux appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer le produit renversé avec des matériaux absorbants (tels que de la sciure, de la tourbe, ou des agents chélatants). Placer le produit récupéré dans des récipients refermables, laver le sol ainsi que tous les objets ayant été en contact avec ce produit en utilisant un chiffon humide. Collecter les produits utilisés pour le nettoyage et les placer dans des récipients refermables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8, 12 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 5 de 13
---	--	---

7. RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Prendre les mesures nécessaires pour éviter les projections dans les yeux ou sur la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker dans des récipients en polyéthylène à haute densité. Stocker à température ambiante, éviter les températures extrêmes et éviter le contact direct avec la lumière du jour. Conserver à une température optimale entre 10° et 30°C. Conserver exclusivement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant de surfaces. Pour utilisation professionnelle uniquement.

8. RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Limite d'Exposition (VLE) de l'alcool isopropylique :

- ETATS-UNIS ACGIH: TWA de 400 ppm (980mg /m³) et STEL de 500ppm (1225mg/m³)
- FRANCE INRS VLE 480ppm (980mg/ m³)
- ALLEMAGNE MAK 200ppm (500mg/ m³)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	utilisation finale	voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-phénoxyéthanol	ouvriers	Cutané	Long terme – effets systémiques	34.72mg/kg
	ouvriers	Inhalation	Long terme – effets systémiques locaux	8.07mg/m ³
	Consommateurs	Cutané	Long terme – effets systémiques	20.83mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long et court terme – effets locaux	2.5mg/m ³
	Consommateurs	Oral	Long et court terme – effets systémiques	17.43mg/kg

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 6 de 13
---	--	---

Concentration prévisible sans effet (PNEC) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment environnemental	Valeur
2-phénoxyéthanol	Eau douce	0.943mg/l
	Eau de mer	0.0943mg/l
	libération sporadique	3.44mg/l
	Sédiment (eau douce)	7.2366mg/kg
	Sédiment (eau de mer)	0,7237mg/kg
	Sols	1,26 mg/kg
	plante médicinale	24.8mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition: Eviter de renverser, le contact avec les yeux et l'ingestion.

Equipment de protection individuelle: protection des mains (gants de sécurité) et protection des yeux (lunettes de sécurité).

9. RUBRIQUE 9. PROPETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (état physique)	: Liquide clair
Couleur	: incolore transparent
Odeur	: perceptible
Point de fusion/congélation	: pas disponible
Point d'ébullition	: pas disponible
Inflammabilité	: Inflammable
Limite supérieure et inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Point d'inflammation 24°C
Température de décomposition	: Pas disponible
pH (100% dans l'eau) *	: 4,5 – 6 ,5(20 °C)
Viscosité	: Pas disponible
Solubilité aqueuse	: 100% soluble (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité	: 0,90 – 1,01 g/cc (20°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 7 de 13
---	--	---

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Données pour l'Isopropanol

Point éclair : 12 °C
Densité de vapeur relative : >1.0

10. RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Ne provoque pas de réaction dangereuse. Ne réagit pas avec les acides, bases, oxydants, peroxydes organiques, molécules avec groupements sulfhydriques ou métaux lourds. Instable en présence d'oxydants puissants ou alcalins forts. Non corrosif sur différents matériaux.

10.2. Stabilité chimique: Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

11. RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë:

Voie orale: DL50 (voie orale sur les rongeurs) > 2000 mg/kg. Non dangereux par ingestion orale.

Inhalation: Ne présente pas de toxicité par inhalation

Peau: DL₅₀ (voie dermale) > 2000 mg/kg.

*Irritation de la peau: non irritant.

* Irritation pour les yeux : irritant

* Sensibilisation de la peau: ne cause pas d'hypersensibilisation.

Données sur les substances

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	
DL50 (rat), orale	238mg/kg
DL50 (rat), cutanée	3 342mg/kg
ATE CLP (oral)	500mg/kg de poids corporel

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 8 de 13
---	--	---

Irritation cutanée (lapin, 3 min)	Irritant
Sensibilisation (cobaye)	Non sensibilisant
génétoxicité in vitro	<i>Salmonelle typhimurium</i> :Négatif Test d'aberration chromosomique : Négatif Mutation génétique : Négatif
Génétoxicité in vivo	Test d'aberration chromosomique : Négatif

Cinnamaldéhyde	
DL50 (rat), orale	2,220mg/kg
CL50 (rat), inhalation 4h	68.88mg/l
DL50 (rat), cutanée	> 2000mg/kg
DL50 (lapin), dermique	1260mg/kg
Corrosion cutanée et irritation	Provoque une irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une grave irritation des yeux
sensibilisation respiratoire	Non classifié
sensibilisation cutanée	Peut produire une réaction allergique sur la peau
Mutagénicité des cellules germinales	Non classifié
Génétoxicité in vitro	<i>Salmonelle typhimurium</i> : Négatif Dosage du micronoyau : négatif
Génétoxicité in vivo	pas d'effet mutagène
cancérogénicité	Non classifié
NOAEL (rat, voie orale)	200 mg/kg pc/jour
toxicité pour la reproduction	Non classifié
Effets sur la fertilité / le développement fœtal	LOAEL : 5 mg/kg de poids corporel / LOAEL : 1200 poids corporel en mg/kg

2-phénoxyéthanol	
DL50 (rat), orale	300 – 2000mg/kg
DL50 (lapin), dermique	> 5000mg/kg
DL50 (rat), orale	2740mg/kg
ATE CLP (oral)	500mg/kg de poids corporel
Irritation	Il n'est pas irritant pour la peau. Le contact avec les yeux provoque une irritation
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Non sensibilisant
Mutagénicité des cellules germinales	non mutagène
cancérogénicité	non cancérigène

Isopropanol	
LD50 (rat), orale	5000 mg/kg
LD50 (lapin), dermique	12.800 mg/kg
LC50 (rat), inhalation	500 mg/lg
Irritation oculaire	Irritant
Irritation dermique	Irritant léger
Mutagenicité	Mutagenicité en cellules germinales. Genotoxicité in vitro: Negatif

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 9 de 13
---	--	---

Carcinogénéicité	Non carcinogène
Toxicité pour la reproduction	Non connue

Cancérogénicité: Non cancérogène.

Mutagénicité: Non mutagène.

Toxicité pour la reproduction: Non toxique pour la reproduction.

11.2. Informations sur les dangers

11.2.1. Propriétés d'altération endocrine

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12. RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité.

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage. Le produit a une action bactéricide, virucide et fongicide puissante, de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles. Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

Données sur les substances

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	
CL50, 96h (Pimephales promelas)	0.19mg/l
NOEC, 34j (Danio rerio)	0.032mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	0.062mg/l
NOEC, 21j (Daphnia magna)	
CEr50, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)	0.026mg/l
Facteur M (toxicité aquatique aiguë)	10
Facteur M (toxicité aquatique chronique)	1
EC50, 3h (boue activée)	11mg/l
biodégradabilité	facilement biodégradable

cinnamaldéhyde	
CL50, 96h (Pimephales promelas)	105.76mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	3.21mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	119.56mg/l
NOEC, 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)	37.23mg/l
EC50, 48h (Tetrahymena pyriformis)	131.19mg/l
biodégradabilité	facilement biodégradable
Facteur de bioconcentration (BCF)	8.3
Mobilité dans le sol : répartition entre compartiments environnementaux	Koc : 29 456 Log Koc : 1 469

2-phénoxyéthanol	
-------------------------	--

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 10 de 13
---	--	--

CL50, 96h (Pimephales promelas)	> 100mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	> 100mg/l
EC50, 72h (Scenedesmus subspicatus)	> 100 mg/l (biomasse)
CE10, 17h (Pseudomonas putida)	> 100mg/l
CSEO, 34j (Pimephales promelas)	> 1mg/l
CSEO, 21j (Daphnia magna)	> 1mg/l
biodégradabilité	facilement biodégradable

Isopropanol	
EC50/LC50, 48h (Daphnia magna)	> 100 mg/l
EC50, 72h (Scenedesmus subspicatus)	> 100 mg/l

12.2. Persistence et dégradabilité

Le produit a une action bactéricide et fongicide de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles.

Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

2-Fenoxiethanol: Coefficient de partition octanol-eau (log Kow): 1,2

Isopropanol: Coefficient de partition octanol-eau (log Kow): ≤ 4

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne sur les organismes non cibles, car elle ne répond pas aux critères établis dans la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques

Résumé des informations écologiques:

Données pour l'Alcool isopropylique :

Mobilité:

- Le produit se dissout facilement dans l'eau et restera probablement dans l'eau.

Persistence et dégradation:

- Le produit est facilement biodégradable selon les standards de l'OCDE.

Bioaccumulation:

- Une faible toxicité aigüe est prévue pour les organismes aquatiques.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 11 de 13
---	--	--

- Aucun effet à long terme n'est prévu pour les organismes aquatiques.

13. RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les surplus de produits et les déchets résultant d'une utilisation normale doivent être étiquetés afin d'être identifiés et scellés. Les récipients vides et sales doivent être manipulés de la même façon. Le produit peut être porté à un centre contrôlé d'incinération, en respectant toujours les réglementations locales.

14. RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro ID

1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Liquide inflammable, n.e.p. (contient alcool isopropylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Classification ADR

- ONU numéro 1993
- Classe 3
- Code classification: F1
- Groupe d'emballage: III
- Etiquette: 3 (Inflammable)
- Risque: 30

Classification IMDG:

- Classe: 3
- Etiquette: 3 (Inflammable)
- Groupe d'emballage: III

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 12 de 13
---	--	--

Classification IMDG/IMO :

Etiquette 3 (inflammable)

Classe IMDG : 3

Groupe d'emballage : III

Classification IATA/ICAO :

ONU 1993 – liquide inflammable n.e.p.

Etiquette : liquide inflammable

Classe 3

Disposition spéciale A3

GE III

Avions pour passagers : instruction d'emballage 355/Y344

Quantité nette maximale 60L/10L

Avions de charge : instruction d'emballage 366

Quantité nette maximale 220L

15. RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité et en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010, 830/2015 et 878/2020.

Législation européenne : Règlement (CE) 1272/2008

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

16. RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Autre information : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

Texte complet des phrases-H auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables

H302: Nocif en cas d'ingestion

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 09 Date de la dernière révision: 23.11.22 Page 13 de 13
---	--	--

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par un personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant. Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon le Règlement CE 1272/2008.

Vesimin S.L. donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Vesimin S.L. ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.